

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

21 AOUT 1950



N° 37 — Bi-mensuel

## SOMMAIRE :

Le C.C.N. de Septembre .....	2	La lutte pour la Paix .....	5
17.500 francs par mois .....	3	Tribune « Question d'organisation du Peuple » .....	6
Note de la Trésorerie Confédérale .....	3	Notre travail parmi la jeunesse .....	6
Après les travaux de la Commission Supérieure des Conventions Collectives .....	4	Communiqués du Bureau Confédéral ..	7 et 8

# Le C.C.N. de septembre

## ETAPE IMPORTANTE de la lutte pour la Paix

Le dernier « Bulletin Confédéral » a publié un important article sur l'établissement du « Programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale », qui est à l'ordre du jour du prochain Comité Confédéral National.

Parmi les nombreuses tâches qui incombent à nos Fédérations, Unions Départementales et Locales dans cette lutte contre le chômage et pour le redressement économique, le « Bulletin Confédéral » mettait principalement l'accent sur les trois points essentiels suivants :

« 1° Rassembler les **faits concrets** par lesquels la crise et la préparation à la guerre se manifestent dans leur secteur (fermetures d'usines, débauchages, réduction d'activité, substitution de travaux de guerre à des travaux de paix, etc...).

2° En face de chaque cas ainsi signalés de fermeture, de chômage ou de production de guerre, s'efforcer de dégager des **contre-propositions de travail de paix** réalisables dans le département, l'industrie ou l'entreprise.

3° Sans attendre la tenue du C.C.N. et le Programme d'ensemble qui s'en dégagera, entreprendre une popularisation très large de la documentation ainsi rassemblée et des premières propositions ainsi dégagées, afin qu'une discussion s'engage dès maintenant sur ce problème parmi les travailleurs et jusque dans les milieux les plus divers. »

Avant même que ne paraissent ces indications, l'U.D. d'Indre-et-Loire a eu le mérite de diffuser auprès de la population un document que nous prendrons comme exemple de ce qu'il faut faire, mais, également, de ce qui **reste** à faire.

Le tract publié par l'U.D. d'Indre-et-Loire ne se borne pas à parler du plan Marshall « en général mais indique, **concrètement**, ses méfaits dans le département :

Arrêt de la reconstruction,  
2.000 chômeurs dans le bâtiment,  
360 licenciés à la C.I.M.T.,  
Fermeture totale de la S.I.C.A.,  
Menaces de licenciements à la S.N.C.F. et dans les usines de produits réfractaires de Langeais et Cinq-Mars-la-Pile.

Indiquons cependant qu'une précision plus grande n'aurait pas été inutile.

Il est bien de parler des 360 licenciés de la C.I.M.T., mais il aurait été mieux d'indiquer le pourcentage que cela représente par rapport au nombre total d'ouvriers. La même remarque s'applique naturellement au Bâtiment.

Toujours à propos de ces fermetures et licenciements il aurait fallu en indiquer la **cause particulière précise** et ne pas se contenter de la cause générale du plan Marshall.

Autrement dit, la fermeture ou la réduction d'activité des entreprises considérées résultent-elles :

a) de **réductions budgétaires** opérées sur des crédits d'équipements de façon à intensifier la préparation à la guerre (ce qui est certainement le cas pour la S.N.C.F.) ?

b) de la **mévente** entraînée par la diminution du pouvoir d'achat des masses, diminution résultant elle-même essentiellement du fardeau écrasant du budget de guerre ?

c) de la **concurrence allemande** dans le cadre du développement prioritaire de l'industrie de la Ruhr, de la libération des échanges et du plan Schuman ?

Mais le gros point faible du document de l'U.D. d'Indre-et-Loire, c'est qu'il ne contient **aucune contre-proposition** susceptible de mobiliser les larges masses.

Certes, le Bureau de l'U.D. appelle bien « l'ensemble des travailleurs à protester contre ces licenciements en demandant le déblocage de crédits nécessaires au plein emploi de tout le personnel » et il demande, avec raison, à toute la population de s'unir pour exiger « un gouvernement d'Union Démocratique qui donnera du travail à tous et assurera la Paix », mais il néglige complètement de rechercher concrètement, sur la base locale, les travaux susceptibles de redresser l'économie pacifique du département.

Dans un département qui compte 2.000 ouvriers du Bâtiment en chômage et où les destructions ont été considérables, il semble pourtant qu'il n'aurait pas été particulièrement difficile de tracer les grandes lignes d'un programme local de reconstruction, de construction et d'amélioration de l'habitat rural. Une statistique du Ministère de l'Agriculture ne nous apprend-elle pas que non seulement

15 % des habitations rurales d'Indre-et-Loire sont dépourvues d'électricité, mais encore que 88 % des logements ruraux ne disposent pas d'eau courante ?

Naturellement, nos camarades responsables d'U.D. ou d'U.L. ne peuvent pas connaître toutes ces statistiques mais, **en étant liés profondément aux masses ouvrières et paysannes** ils doivent cependant être à même de savoir quels sont, en matière de logement par exemple, **les besoins** de la population laborieuse.

En élaborant ces programmes locaux ou régionaux, nos camarades devront soigneusement éviter de tomber dans l'utopie en essayant, par exemple, de dresser des « plans » économiques en miniature !

Non ! Comme l'a déjà indiqué le Bulletin Confédéral, il ne faut proposer « que des choses concrètes et réalisables **à partir des ressources et du potentiel de production existants** ».

Nos militants ne doivent donc pas se contenter de « slogans passe-partout » tels que celui de la fabrication des tracteurs.

Bien entendu, là où une entreprise vraiment susceptible d'entreprendre la construction de tracteurs de qualité est actuellement transformée en usine de guerre, il faut exiger le retour à la construction des tracteurs. La gamme des fabrications pacifiques est infinie et il est hors de doute que l'étude attentive des besoins d'un département ou même d'une localité est susceptible de révéler de riches possibilités.

Au travail donc pour, en liaison intime avec les plus larges masses de la population, dresser un obstacle infranchissable aux fabrications de guerre et fournir au prochain C.C.N. tous les éléments qui lui permettront de concrétiser son programme de lutte contre le chômage, de redressement économique et d'indépendance nationale.

## PAR L'ACTION DANS L'UNION **les 17.500 francs par mois**

Le Bureau Confédéral et les Bureaux des Fédérations nationales, se sont réunis le 4 août.

Cette réunion avait pour objet de préciser la position de la C.G.T. à la Commission Supérieure des Conventions Collectives et d'examiner les meilleurs moyens d'action pour l'application du salaire minimum interprofessionnel garanti et pour la défense de la Paix.

Nos lecteurs trouveront, dans ce même Bulletin, dans quelles conditions ont été engagées et menées les discussions pour la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti et les raisons qui ont amené la délégation de la C.G.T. à accepter le chiffre de 17.500 francs.

Ce chiffre de 17.500 net, sur la base de 40 heures, sans abattement de zone et avec l'application de l'échelle mobile, a permis de faire échec aux ridicules propositions patronales, et de réaliser l'unité d'action avec la C.F.T.C. et F.O., à la Commission Supérieure des Conventions Collectives, facilitant ainsi l'unité d'action dans les entreprises.

Les 17.500 francs représentent la base sur laquelle doit s'établir la hiérarchie des salaires. Le salaire horaire d'un travailleur, au coefficient 135 par exemple, se trouve ainsi porté à 135 francs.

La C.G.T. n'a pas pour autant abandonné les 19.000 francs et, quand les conditions favorables sont réunies, par le rapport des forces ou l'unité d'action, pour l'obtention des 19.000 ou un chiffre supérieur à 17.500, les travailleurs engageront la lutte pour obtenir satisfaction.

Au moment de mettre sous presse, les intentions du Gouvernement sont inconnues mais, en raison de sa politique de guerre et des sacrifices qu'il imposera, on peut attendre du Gouvernement qu'il propose un salaire minimum vital de misère.

Dès à présent, nos organisations syndicales, nos militants, doivent se mobiliser, réaliser partout l'unité d'action pour imposer un salaire minimum garanti interprofessionnel d'au moins 17.500 francs par mois, sur la base des 40 heures, sans abattement de zone, et l'application de l'échelle mobile.

Faites-nous connaître au fur et à mesure les résultats obtenus.

### Note de la Trésorerie confédérale

#### pour les Secrétaires Généraux et Trésoriers des U. D.

La Trésorerie Confédérale avait écrit il y a quelques semaines à un certain nombre de secrétaires généraux et de trésoriers d'Unions Départementales, pour leur demander le règlement du reliquat dû sur le matériel placé en 1949. Il s'agissait d'en terminer dans la comptabilité de la C.G.T., avec cet exercice.

Or, quelques-uns d'entre eux seulement ont répondu à cette demande.

Les secrétaires généraux et les trésoriers des autres n'ont pas daigné accuser réception de la lettre des secrétaires administratifs de la C.G.T., par exemple ceux de l'Aisne, l'Ille-et-Vilaine, les Landes, la Moselle, l'Oise, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, la Saône-et-Loire, la Haute-Vienne, etc...

Le Bureau Confédéral se verra donc obligé de publier dans un prochain bulletin, afin que les syndicats en prennent connaissance, la liste des U.D. et le montant des cotisations confédérales perçues par elles en 1949 qui n'ont pas été ristournées à la trésorerie de la C.G.T.

# Après les travaux de la Commission Supérieure des CONVENTIONS COLLECTIVES :

## *principales conclusions*

Ainsi donc, la Commission Supérieure des Conventions Collectives a du, au bout de trois mois de discussion, terminer ses travaux par un procès-verbal de carence.

Mais cet échec indéniable est pourtant positif en ce sens qu'il doit permettre à nos militants de dégager un certain nombre de constatations instructives.

Les principales de ces constatations sont les suivantes :

1° Les patrons (industriels du C.N.P.F. ou agrariens de la C.G.A. ont prouvé par leurs propos cyniques et bassement orduriers l'incroyable mépris dans lequel ils tiennent la classe ouvrière. A une époque où certains ouvriers — voire même quelques militants — se sont parfois laissés prendre au slogan de l'association capital-travail, il n'était pas mauvais de rappeler que, pour les capitalistes, les ouvriers n'ont jamais été que des bêtes de somme dont la vie tout entière doit être consacrée à enrichir une poignée de parasites. Entre l'économiste bourgeois du XVIII<sup>e</sup> siècle, Bertrand de Mandeville écrivant : « S'il ne faut pas laisser les ouvriers mourir de faim, il ne faut pas, non plus leur donner de quoi économiser... la seule chose qui puisse rendre laborieux le travailleur, c'est un salaire modéré... il devient insolent et paresseux quand son salaire est trop élevé » et le délégué du C.N.P.F., Fontanille, déclarant à la Commission des Conventions Collectives qu'il fallait « maintenir, dans le budget-<sup>de</sup>, une part de misère, de façon que les ouvriers ne sombrent pas dans la paresse », la continuité du point de vue patronal est parfaite et doit être méditée par nos militants.

Mais il faut aller plus loin. Le fait que le grand patronat français ait ainsi osé s'exprimer publiquement constitue la preuve que les capitalistes pensent que, grâce à l'appui de l'appareil d'Etat et à l'aide de Truman, le moment est venu de mater la classe ouvrière. La provocation patronale ne peut vraiment se comprendre que dans une perspective de préparation à la guerre impérialiste, à la fois contre l'U.R.S.S. et les Démocraties Populaires et contre la classe ouvrière française. Ceci montre, une fois de plus, que la lutte pour la paix et la lutte revendicative constituent, en fait, les deux aspects différents d'un seul et même combat.

2° Par leur refus initial d'accepter la proposition de la C.G.T. de calculer le minimum vital selon la méthode du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, les dirigeants nationaux de la C.F.T.C. et de F.O. portent la lourde responsabilité d'avoir fait traîner en longueur les travaux de la Commission, cela pour le seul profit du patronat et du Gouvernement. En refusant également de soutenir la proposition de la C.G.T. de fixer à 19.000 francs pour 173 heures mensuelles le salaire interprofessionnel garanti, les mêmes dirigeants ont montré une nouvelle fois qu'ils étaient plus soucieux de faciliter la besogne du Gouvernement que de défendre les intérêts des travailleurs.

3° Le fait qu'après le rejet des propositions de la C.G.T. un accord sur le chiffre de 17.500 francs, soit finalement intervenu entre les délégués de la C.G.T. et ceux de F.O. et de la C.F.T.C., démontre que ceux-ci n'ont cependant pas pu ne pas tenir compte de la volonté d'union des ouvriers décidés à en finir avec les salaires de misère. Nul doute, dans ces conditions, que si l'action unie à la base et dans chaque entreprise avait été plus grande, les dirigeants de la C.F.T.C. et ceux de F.O. n'eussent finalement été obligés de se rallier au chiffre de 19.000 francs soutenu par la C.G.T.

4° Le rejet des 17.500 francs par la majorité de la Commission, grâce aux voix de l'Union Nationale des Associations Familiales et de la Confédération Générale des Cadres a révélé avec éclat que les dirigeants de ces organisations étaient, tout simplement, les agents du patronat et du Gouvernement.

En stigmatisant comme il convient l'inqualifiable attitude des dirigeants nationaux de ces organisations, les militants de la C.G.T. devront veiller à ne pas confondre dans une même réprobation les simples adhérents. Nos militants devront, au contraire, travailler à éclairer les mêmes de l'U.N.A.F. et de la C.G.C. en leur montrant comment les votes de leurs dirigeants sont néfastes à leurs propres intérêts. Comme l'indique le communiqué du Bureau Confédéral, nous devons faire comprendre aux Cadres (y compris ceux de la C.G.C.) que « le rétablissement de la hiérarchie des salaires ne pourra être acquis qu'avec l'accord et l'appui de tous les travailleurs, y compris les millions de travailleurs qui ne gagnent pas le minimum vital ».

5° La dernière de ces quelques constatations est que, sans sous-estimer l'importance des travaux qui peuvent se dérouler au sein de Commissions telles que celle des Conventions Collectives, il ne faut pas, non plus, perdre de vue que ces travaux ne peuvent avoir d'issue favorable sans l'action de masse des travailleurs eux-mêmes.

Sans doute (et par la faute initiale de la C.F.T.C. et de F.O.) les dernières séances de la Commission Supérieure des Conventions Collectives ont-elles eu lieu alors que la période des vacances avait déjà commencé.

Raison de plus pour que nos militants redoublent d'efforts et dégagent, sans tarder, devant la masse des ouvriers, les conclusions qui s'imposent et dont la principale reste la lutte infatigable pour l'unité d'action de tous les travailleurs.

En avant donc, pour que sur la base de chaque entreprise et sans attendre la décision du Gouvernement, les travailleurs de toute qualification exigent du patronat et comme première étape « que désormais aucun salaire ne soit inférieur à 17.500 francs par mois ou 100 francs de l'heure, sans abattement de zone et avec la garantie de l'échelle mobile ».

# LA LUTTE POUR LA PAIX

## doit être au rythme des événements

### APPEL DE STOCKHOLM

Le mois de juin a été marqué par l'agression américaine en Corée, le défi à la République Démocratique de Chine et des déclarations bellicistes préconisant l'emploi de la bombe atomique en Corée.

Et cependant, si Truman n'a pas encore utilisé cette arme d'épouvante, ce qui a épargné la mort atomique de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants coréens, c'est que plus de 273 millions de signatures étaient recueillies dans le monde.

Mais certains parlent de réserver la bombe pour de plus vastes territoires. Si les fauteurs de guerre ont jusqu'à présent reculé sur ce point, le péril est cependant loin d'être écarté.

La volonté d'étendre la guerre à d'autres pays se vérifie chaque jour par des faits nouveaux :

— Les agresseurs de la Corée et leurs complices repoussent tous les moyens pratiques d'arrêter le conflit, en particulier la proposition du délégué soviétique J. Malik au Conseil de Sécurité qui demande l'audition des représentants de la République Populaire de Corée et des représentants de Syngman Rhee.

— Les déclarations cyniques de Churchill au « Conseil de l'Europe », suivies de l'adoption de sa motion demandant la création d'une armée « européenne ».

— Le memorandum de Plevin-Moch-Schuman, écrasant les Français sous un budget militaire de 1.250 milliards par an et qui pourtant ne donne encore pas satisfaction à Truman qui, d'un ton impératif, exige encore plus, beaucoup plus...

— Le budget de guerre des Etats-Unis porté à 78 % du budget général.

Des signes si évidents de la volonté d'extension du conflit de Corée ont ouvert les yeux à des millions de braves gens qui, il y a seulement trois mois, « n'y croyaient pas ».

Pour concrétiser la volonté de Paix de l'immense majorité des humains, le meilleur moyen dont nous disposons, qui peut et qui doit faire reculer les monstres bellicistes, c'est encore aujourd'hui la campagne de signatures sous l'Appel de Stockholm.

A ce jour, environ un tiers des Français ont signé. C'est un chiffre imposant, mais qui n'est pas encore le reflet du profond désir de Paix dans notre pays.

Nos efforts doivent être décuplés et vite, car l'ennemi précipite ses préparatifs. Tous nos militants doivent montrer l'exemple dans le combat pour la Paix, multiplier leurs explications dans le cadre des événements actuels. Lutter d'une part contre le fatalisme de ceux qui disent : « La guerre est déclenchée, il est trop tard pour l'arrêter » ; d'autre part, contre cette idée que la défaite américaine par le peuple coréen mettra le point final à toute volonté d'agression.

Donner d'urgence une grande ampleur à la campagne de signatures dans tous les départements et surtout là où un retard sérieux est à combler (le Bureau Confédéral a directement alerté un certain nombre d'Unions Départementales à ce sujet). Nous pouvons faire des progrès rapides dans les conditions actuelles, mais il faut revoir sans faiblesse les méthodes de travail.

Il y a des dizaines de milliers de collecteurs possibles parmi les millions de signataires ; le plus souvent on a négligé de les intégrer dans le front de la Paix, on s'est contenté de leur demander leur signa-

ture. Il faut voir le problème à son échelle véritable ; il n'est pas nécessaire que tous aient la même opinion que la C.G.T. sur tous les problèmes pour se retrouver côte à côte dans la défense de la Paix, aussi faut-il combattre le sectarisme qui anime encore certains militants.

Multiplier le nombre des collecteurs, mieux organiser le groupement des résultats locaux et départementaux en liaison avec les Conseils Communaux, créer l'émulation en publiant les résultats, c'est ce qu'il s'agit de mettre en application.

C'est dans le même esprit d'unité qu'il faut constituer ou renforcer de larges Comités de Défense de la Paix dans toutes les entreprises ; ainsi subsistera après la campagne de signatures, l'organisation qui poursuivra le même combat pour la Paix et pour les libertés.

✱

### DEUXIEME CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX

L'importance du Congrès Mondial a déjà été soulignée dans le numéro 36 du « Bulletin Confédéral ». Il permettra non seulement de faire un bilan du puissant courant de masse qu'entraîne le mouvement des Partisans de la Paix, mais également de tracer la voie pour des succès décisifs.

La popularisation du Congrès parmi l'ensemble des travailleurs est une tâche qui ne peut plus souffrir de retard ; il s'agit d'assurer le plein succès des assemblées d'entreprises ou locales qui feront le point des luttes pour la Paix, notamment des résultats de la campagne de signatures sous l'Appel de Stockholm, et de désigner les délégués aux Assises Départementales.

A leur tour ces Assises désigneront les représentants du département au Deuxième Congrès Mondial, en tenant compte de l'élargissement du mouvement.

✱

### LE FONDS MONDIAL DE LA PAIX

Cette question, qui a été également exposée dans le n° 36 du Bulletin, fait partie du travail d'explication nécessaire auprès des millions de travailleurs pour les appeler à résoudre également les problèmes financiers que pose le Congrès Mondial.

Jusqu'à ce jour, quelques organisations syndicales seulement ont versé leur obole au Fonds de la Paix. Rappelons que les U.D., U.L., syndicats et sections syndicales, sont invités à adhérer au Congrès moyennant un versement minimum de 100 francs.

En plus des initiatives suscitées par le précédent Bulletin, signalons que des listes de souscription ont été éditées par le Comité Mondial des Partisans de la Paix ; les réclamer auprès des Conseils Communaux ou des Comités de liaison départementaux.

✱

Que chaque militant soit convaincu qu'aucun effort ne sera trop grand pour vaincre ces monstres, les fauteurs de guerre. Qu'il cherche les moyens de décupler en l'élargissant, l'efficacité de notre lutte ; ces moyens existent et les possibilités sont immenses.

Alors, la classe ouvrière de France apportera un bilan positif au Deuxième Congrès Mondial de la Paix.

# La Tribune «question d'organisation» du Peuple

*Dans nos activités départementales et fédérales nous retrouvons très souvent les mêmes difficultés qui limitent l'efficacité de nos luttes et le développement de notre mouvement.*

*Que de fois des militants se sont penchés sur des problèmes d'organisation sans parvenir à des résultats pratiques ; ils s'y sont penchés en petits comités, en réunions de bureaux ou de secrétariats, alors qu'il serait nécessaire d'élargir le débat à un plus grand nombre de camarades expérimentés.*

*Mais les rencontres entre militants responsables (Congrès confédéraux ou C.C.N.) ne sont ni assez fréquentes ni assez longues pour traiter de tous les aspects de l'action syndicale ; c'est pour combler cette lacune que le Bureau Confédéral s'est efforcé depuis quelques mois de donner une plus large place dans « Le Peuple » aux questions d'organisation.*

*Déjà d'importantes questions y ont été développées et des camarades nous ont dit y avoir puisé des indications précieuses. Nous pensons cependant que certains sujets sont loin d'être épuisés ; c'est le cas, pour le fonctionnement des Unions Locales et pour le recrutement.*

*Comment l'Union Locale doit-elle organiser son travail, compte tenu de ses tâches multiples et variées ?*

*Nos Unions Départementales ont toutes rencontré des difficultés pour faire tourner ce rouage essentiel de notre mouvement. Il ne fait aucun doute que des solutions pratiques peuvent surgir des expériences en cours ; c'est le cas du redressement de l'U.L. de Saint-Nazaire, relaté par le secrétaire de l'U.D. dans le dernier numéro du « Peuple ».*

*Notre camarade Arrachard écrivait, il y a un mois, que de tous côtés nous entendons, dire que le nombre*

*de syndiqués est loin de correspondre à l'influence prépondérante de notre C.G.T. et il posait une question : « Est-ce que toutes les organisations syndicales facilitent réellement la venue et le maintien de la grande majorité des travailleurs salariés dans leurs rangs ? » Par un exemple, il montrait que nous nous plaçons parfois sur un plan trop élevé et inaccessible aux travailleurs. C'est là un problème de tous les jours, car nous devons avoir à cœur de populariser dans un langage compris de tous, ce que veut la C.G.T. et ce que sont les perspectives.*

*Voilà des sujets, et il en est bien d'autres, qui peuvent et qui doivent faire l'objet d'études et de discussions aux différents échelons de notre mouvement syndical.*

*Des camarades ont déjà exposé dans « Le Peuple » des vues constructives et pratiques ; ils ont montré leur souci de rapprocher les directions syndicales des entreprises et ainsi d'assurer partout la présence d'une C.G.T. vivante.*

*En participant à la rubrique d'organisation, nos camarades enrichissent l'ensemble du mouvement de leur expérience, mais en même temps ils ont beaucoup à y gagner pour leur propre organisation, car ils sont ainsi amenés à passer en revue scrupuleusement, leurs méthodes de travail, à découvrir les faiblesses et à trouver les remèdes.*

*Le XXVIII<sup>e</sup> Congrès Confédéral qui n'est plus tellement éloigné donne une importance accrue à la rubrique « Questions d'organisation » ; des dizaines et des dizaines de militants se doivent de l'enrichir de leurs connaissances et de leurs constatations ; il n'y a pas de temps à perdre pour que tous les aspects de notre activité y soient exposés.*

---

---

## Les tâches de nos Syndicats parmi la jeunesse après les vacances

Une série de Conférences départementales de la Jeunesse vient de se tenir. Il en ressort que la jeunesse subit un renforcement d'exploitation. De plus en plus des apprentis ne le sont qu'en titre et font en réalité un travail de manoeuvre à bon marché. Beaucoup moins de jeunes ont pu partir en vacances cette année.

Ces Conférences ont également mis en évidence l'importance du chômage parmi la jeunesse.

Il appartient aux syndicats de dépister les cas scandaleux d'exploitation, afin de défendre les jeunes et d'apporter des solutions — telle que la mise à disposition par le patron d'un compagnon, en totalité ou pour un certain nombre d'heures, pour apprendre à travailler aux apprentis.

Le chômage des jeunes doit amener à poser la question de l'ouverture de centres d'apprentissage et de formation professionnelle accélérée.

Ces Conférences démontrent aussi que peu de syndicats ont pris la défense effective et quotidienne des jeunes.

La raison en est que de nombreux militants pensent que seules les sections de jeunes ont le privilège de défendre les jeunes et oublient qu'elles ne sont qu'un outil entre les mains du syndicat pour réaliser plus aisément cette tâche. En outre, parler de la constitution de sections de jeunes ne solutionne rien, mais prendre la tête des luttes de la jeunesse aidera beaucoup à cette constitution.

La preuve de cet état d'esprit est encore fournie par les Conférences.

Souvent elles étaient dirigées par le Secrétaire Général de l'U.D. et par le responsable à la jeunesse et très peu de diri-

geants de syndicats et sections syndicales y assistaient. Ils auraient cependant appris beaucoup sur la situation des jeunes de leur industrie que trop souvent ils ignorent. Cela prouve que ces dirigeants considèrent que cette tâche revient à l'U.D., par l'intermédiaire de sa Commission de la Jeunesse et pas à leur syndicat. Ils attendent très souvent que leur travail soit fait par un jeune venu de l'U.D. ou d'on ne sait où.

Dès la rentrée, il importe que ce travail soit pris directement en mains par les syndicats eux-mêmes et pas uniquement par les jeunes. Un secrétaire de syndicat est responsable de tous sans exception, et des jeunes y compris.

Les Conférences départementales s'avèrent encore trop superficielles parce que pas préparées par les syndicats. Pour améliorer, il est nécessaire d'organiser sous la responsabilité du syndicat des Conférences ou réunions de jeunes, préparées par une campagne de défense de leurs intérêts. Cela suppose déjà une connaissance des conditions de vie des jeunes et de leurs aspirations. Cette connaissance peut s'acquérir par des enquêtes auprès des jeunes eux-mêmes et le « Bulletin de la Jeunesse » peut orienter dans ce sens les militants.

En outre, pour aider les camarades à mieux comprendre ce problème, il est recommandé de faire comme l'U.D. de la région parisienne : d'organiser une journée d'étude pour les dirigeants des syndicats sur les problèmes de la jeunesse et une sur les sports.

La Commission nationale de la jeunesse et le secrétaire confédéral chargé de la jeunesse sont à la disposition des camarades pour les aider dans cette tâche.

# Communiqués du Bureau Confédéral

## 28 JUILLET

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni pour examiner les résultats des travaux de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Ces travaux ont été marqués par les principaux faits suivants :

1° Le patronat, soutenu par le Gouvernement, a confirmé avec cynisme sa volonté de défendre contre toute augmentations des salaires ses profits et surprofits scandaleusement gonflés par la politique marshalienne, et sa volonté de pousser plus loin encore l'exploitation et la surexploitation des travailleurs et de leur faire payer les frais de la politique de guerre ;

2° La délégation de la C.G.T. a été seule à demander que la Commission Supérieure des Conventions Collectives prenne pour base de ses travaux le budget-type de la fonction publique, ce qui était de l'intérêt d'une rapide conclusion de ses travaux et d'une conclusion favorable à tous les travailleurs, y compris à ceux de la fonction publique. Elle a été également la seule à proposer et à défendre le chiffre de 19.000 francs par mois, qui correspond à l'application de la formule du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, en même temps qu'aux besoins des masses, comme elle a été seule à défendre l'échelle mobile ;

3° Comme suite aux efforts de la délégation de la C.G.T. pour faire échec aux propositions de misère du patronat et du Gouvernement et comme conséquence de la volonté d'unité d'action des travailleurs, un accord est finalement intervenu entre les représentants de la C.G.T., ceux de la C.F.T.C. et ceux de F.O. sur un chiffre de 17.500 francs net par mois pour le minimum inter-professionnel garanti. Ce chiffre correspond, pour la durée légale du travail (40 heures par semaine), à un minimum inter-professionnel garanti de 100 francs net de l'heure au-dessus duquel doit s'établir, lors de la discussion des Conventions Collectives, le salaire horaire minimum de la plus basse catégorie particulier à chaque industrie ;

4° Cet accord entre les représentants de la C.G.T., de la C.F.T.C. et de F.O. n'a pu rallier l'accord de la majorité de la Commission Supérieure des Conventions Collectives en raison de la défection des représentants de l'Union Nationale des Associations familiales et de la Confédération Générale des Cadres ;

Les premiers en abandonnant les intérêts des familles ouvrières sur la fixation du minimum vital ont sacrifié le taux des allocations familiales, celui-ci étant calculé sur le taux des salaires. Ils ont abandonné du même coup les intérêts des vieux travailleurs et ceux des chômeurs.

Les représentants de la C.G.T. ont abandonné les intérêts des Cadres, car le rétablissement de la hiérarchie des salaires ne pourra être acquis qu'avec l'accord et l'appui de tous les travailleurs, y compris les millions de travailleurs qui ne gagnent pas le minimum vital.

Le Bureau Confédéral félicite la délégation de la C.G.T. à la Commission Supérieure des Conventions Collectives qui a seule, effectivement défendu les intérêts des travailleurs.

Le Gouvernement doit maintenant prendre sa décision. Il a la volonté de maintenir les profits patronaux et de faire payer aux travailleurs les frais d'une politique de misère et de guerre que la C.G.T. est la seule centrale syndicale à dénoncer et à combattre.

Dans ces conditions, il appartient aux travailleurs eux-mêmes d'intervenir, bien que de savantes manœuvres aient prolongé les travaux de la Commission Supérieure des Conventions Collectives jusqu'à la période des vacances.

Dans toutes les entreprises, les travailleurs de toute appartenance syndicale, y compris les Cadres, doivent s'unir et agir au maximum, sans attendre la décision du Gouvernement, pour exiger des patrons que désormais aucun salaire ne soit inférieur à 17.500 francs par mois ou 100 francs de l'heure, sans abattement de zone et l'échelle mobile.

## PREMIER AOUT

### LA C.G.T. AUX TRAVAILLEURS BELGES

La Confédération Générale du Travail de France, au nom de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses de notre pays, salue ses frères tombés sous les balles de la répression policière au cours des manifestations contre le retour du roi sur le trône et fait parvenir à toute la classe ouvrière belge son témoignage ardent de solidarité et d'indignation.

La lutte que mènent en ce moment les travailleurs et le peuple de Belgique contre le retour d'un roi col-

laborateur, agent dévoué de l'étranger et instrument docile pour de nouvelles aventures guerrières, est une lutte qui continue celle de la Résistance contre l'occupant et pour un avenir meilleur de paix et de progrès.

Les travailleurs et le peuple de France qui luttent également pour la Paix, la Liberté et la Démocratie, se sentent fraternellement unis aux travailleurs et au peuple de Belgique.

*La Confédération Générale du Travail de France.*

## 2 AOUT

Le Bureau Confédéral salue les mineurs d'Auchel en lutte pour défendre leur mine que le Gouvernement voudrait fermer, en application du plan Schuman, il félicite chaleureusement tous les mineurs en lutte pour soutenir leurs camarades menacés.

Le Bureau Confédéral constate l'aggravation de la misère que met en évidence la diminution des départs en vacances comparativement à l'an dernier. Cette misère ne fera qu'augmenter avec les hausses de prix constatées ces jours derniers et que les folles dépenses

de guerre et l'inflation ne feront qu'accentuer.

Tout ceci justifie pleinement le salaire minimum vital à 19.000 francs réclamé par la C.G.T. Mais le Bureau Confédéral appelle à l'union dans toutes les entreprises pour mener l'action en vue d'obtenir les 17.500 francs, base d'accord des délégués C.G.T., C.F.T.C et F.O. en face des patrons à la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Il rappelle que l'union doit également se réaliser

pour obtenir l'échelle mobile des salaires afin de les préserver contre une prochaine montée des prix.

Le Bureau Confédéral engage les militants à redoubler d'ardeur pour faire signer l'Appel de Stockholm, conscient que seule la réprobation universelle contre le premier qui utiliserait la bombe atomique peut en empêcher l'utilisation en Corée.

Il dénonce comme un crime qui rappelle les atrocités nazies de Pologne, d'U.R.S.S., les raids massifs effectués contre les femmes et les enfants par les agresseurs américains. Le Bureau Confédéral s'incline devant les victimes.

## 9 A O U T

Le Bureau de la C.G.T. est convaincu que l'union de tous les travailleurs peut et doit se réaliser pour les 17.500 francs, la semaine de 40 heures, l'échelle mobile des salaires et la suppression définitive des zones. En unissant leurs forces pour conquérir ces légitimes revendications, ils feront échec à la politique de misère et de guerre du Gouvernement réactionnaire qui prétend imposer un salaire minimum inacceptable.

Dans le cadre de la préparation forcenée à la guerre sous la direction des frusts américains, le Bureau dénonce le monstrueux projet comportant 2.000 milliards de dépenses supplémentaires en trois ans pour financer un réarmement agressif, tandis que le chômage s'accroît, que les usines et les puits de mines se ferment, et que la reconstruction des villes dévastées est reléguée à l'arrière-plan des préoccupations gouvernementales.

Déjà, d'ailleurs, défiant la volonté du peuple, le Gouvernement s'est engagé dans la guerre impérialiste aux côtés des agresseurs américains, en décidant l'envoi de soldats et de marins français contre l'armée populaire libératrice de la Corée.

Le Bureau, protestant contre cette décision, dénonce également les bombardements de l'aviation améri-

Le Bureau Confédéral dénonce l'aggravation des dangers de guerre que constitue l'intervention américaine à Formose (Chine). Les dernières mesures et dépenses militaires annoncées par le gouvernement sont encore un signe de cette accentuation des dangers.

Le Bureau apprenant la recrudescence de répression dans les pays coloniaux affirme à tous ces peuples sa solidarité effective et dénonce la répression dont ils sont victimes, comme l'expression de la volonté délibérée des impérialistes de briser la résistance des peuples à la guerre et à l'oppression.

caine visant à l'extermination des populations coréennes.

En interdisant les démonstrations d'amitié et de paix prévues du 13 au 20 août à Nice, pour la rencontre internationale de la jeunesse, le gouvernement Pléven démontre, une fois de plus, la politique d'agression des fauteurs de guerre américains.

Le Bureau Confédéral appelle tous les militants, tous les travailleurs, à manifester leur réprobation de telles mesures qui soulignent l'aggravation des menaces de guerre et motivent de la part des combattants de la Paix l'accentuation de la campagne pour la signature de l'Appel de Stockholm et la préparation du deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix.

Il assure de sa solidarité fraternelle et agissante, les travailleurs et les organisations d'Italie et de Grèce victimes de la répression forcenée ordonnée aux gouvernements d'Europe Occidentale par les maîtres américains.

Les perquisitions en Italie les expulsions de Grecs démocrates par le Gouvernement français les condamnations à mort par les tribunaux grecs des militants de la classe ouvrière, sont comme l'interdiction de la rencontre de la jeunesse, des aspects différents d'une même volonté de guerre qui doit être brisée par l'unité et l'action des masses populaires.

## 17 A O U T

Réuni jeudi 17 août, le Bureau Confédéral a constaté avec satisfaction le courant d'unité qui s'intensifie dans la classe ouvrière pour les 17.500 francs par mois et 173 heures de travail.

Il félicite notamment les travailleurs du bâtiment de la région parisienne, les postiers du central téléphonique Elysées, les fondeurs de Ruelle, les jeunes des Compteurs de Montrouge, les gaziers du Landy. En unissant leurs forces, sans distinction d'appartenance syndicale et non syndiqués, ces travailleurs montrent la voie à suivre pour faire échec au Gouvernement et au patronat de combat.

Le Bureau Confédéral demande à tous les militants, tous les syndiqués de la C.G.T., de se faire dans les entreprises et les syndicats, les artisans compréhensifs et fraternels de cette unité, arme décisive des masses contre la politique de misère et de guerre, imposée par les agresseurs américains.

Le Bureau Confédéral a reçu la délégation des vaillants mineurs d'Auchel, qui luttent depuis vingt jours au fond de leurs puits pour la défense du patrimoine national. Il les a assurés de la solidarité de la C.G.T. Il décide un versement de 100.000 francs à

leur Comité d'unité et invite toutes les organisations à les soutenir matériellement et moralement.

Le Bureau Confédéral alerte la classe ouvrière et tous les démocrates français sur le procès intenté à 114 militants syndicaux grecs, traduits devant le tribunal militaire d'Athènes par le gouvernement pro-américain de Plastiras. Il a décidé l'envoi d'un télégramme de protestation au nom de la C.G.T. et demande à toutes les organisations ouvrières d'intervenir avec énergie, pour arracher la libération des militants grecs menacés de mort.

Enfin, le Bureau Confédéral dénonce la répression forcenée du gouvernement Pléven-Moch-Schuman, qui fait traduire 27 combattants de la Paix devant le tribunal militaire de Lyon, au moment même où le peuple français commémore la libération du territoire national par les forces unies de la Résistance.

Il appelle à l'union tous les travailleurs, tous les Français soucieux de l'indépendance économique et politique de notre pays. Ensemble, ils constitueront leurs Comités de la Paix dans les entreprises et leurs Conseils Communaux dans les localités. Ensemble, ils prépareront le Deuxième Congrès Mondial de la Paix, pour barrer la route aux provocateurs de guerre.

